

Edition : 21 avril 2026 P.4  
 Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)  
 Périodicité : Quotidienne  
 Audience : 91004



Journaliste : Xavier Bousson  
 Nombre de mots : 510  
 Ed. locales : Loire - Atlantique

# Les Ceser à nouveau dans l'œil du cyclone

**RÉGION.** Un projet de loi adopté le 15 avril rend facultatifs les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser). En Pays de la Loire, sa présidente espère que ce projet sera finalement retoqué.

**O**n croyait la menace écartée après le vote de l'Assemblée nationale en faveur de leur maintien, il y a un an. Mais elle a resurgi avec l'adoption définitive, le 15 avril dernier, du projet de loi de simplification de la vie économique.

Un amendement introduit en dernière minute lors de la commission mixte paritaire (CMP) prévoit que, désormais, chaque conseil régional pourra décider de maintenir, transformer ou supprimer son Ceser.

**« Fixé dans un mois. Mais, en attendant, le vote de la loi n'est pas de bon augure »**



Marie-Thérèse Bonneau préside le Ceser Pays de la Loire depuis 2024.

Photo Ceser

De quoi raviver les craintes des défenseurs de ces instances de dialogue avec la société civile. « Sous couvert d'économies hypothétiques, cette mesure constitue en réalité une réduction des espaces de dialogue démocratique », s'insurgent le mouvement associatif et les employeurs de l'économie sociale et solidaire.

Plusieurs syndicats sont aussi montés au créneau, comme la CGT, l'Unsa ou encore

la CFE-CGC qui y voit « un signe clair d'une volonté de dégrader le paysage démocratique de la France ».

« Les Ceser sont les victimes collatérales de manœuvres politiques, quand leur rôle ne relève ni de la simplification administrative, ni des procédures économiques », a réagi l'assemblée des Ceser de France, qui a appelé les parlementaires à saisir le Conseil constitutionnel pour fai-

re retirer cette mesure.

« On peut considérer que c'est un cavalier législatif, au sens où cet amendement n'a rien à voir avec le projet de loi adopté », souligne Marc Bouchery, ancien directeur du Ceser Pays de la Loire et délégué général des Ceser de France depuis 2024.

Présidente du Ceser Pays de la Loire, Marie-Thérèse Bonneau fonde elle aussi beaucoup d'espoir dans la déci-

sion du Conseil constitutionnel pour faire annuler cette mesure avant qu'elle ne soit inscrite dans le code général des collectivités locales.

« On devrait être fixé dans un mois. Mais, en attendant, le vote de la loi n'est pas de bon augure », explique l'agricultrice vendéenne, à la tête du conseil depuis janvier 2024. Pour l'heure, la présidente de la Région, Christelle Morançais (Horizons), n'a jamais

exprimé ouvertement sa volonté de supprimer le Ceser Pays de la Loire. « Notre budget annuel, de 2 millions d'euros, ne représente que 0,1 % du budget de la Région, fait valoir Marie-Thérèse Bonneau. Notre suppression ne lui fera donc pas faire de grosses économies. »

## Prêts à se réformer

Pour autant, comme ses collègues des autres régions de France, elle est consciente de la nécessité de faire évoluer les Ceser.

Ceser de France a d'ailleurs remis un projet allant dans ce sens à Carole Delga, présidente de Régions de France, et à Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. « L'idée, c'est de faire travailler les Ceser plus en amont et d'associer davantage les citoyens à ses travaux », résume Marc Bouchery.

« Depuis deux ans, on a déjà fait évoluer notre façon de travailler en allant sur le terrain, à la rencontre des acteurs locaux », plaide Marie-Thérèse Bonneau, qui y voit la preuve que les Ceser sont prêts à se réformer.

Xavier Bousson